

Bon à tirer

réf: GHV10068-02
17/06/08

Emplacement Parafoudre

Combi PF'clik

réf. 16614

Parafoudre

Combi PF'clik



Obligatoire
NF C15-100 (*)



Densité
de foudroiement

réf. 16614

(*) obligatoire :
■ pour tous les bâtiments du type immeuble de logements collectifs équipés d'un paratonnerre.
■ pour les départements de la zone rouge, lorsque l'alimentation est totalement ou partiellement aérienne.
Conseillé dans les autres départements.

Emplacement Parafoudre

Combi PF'clik

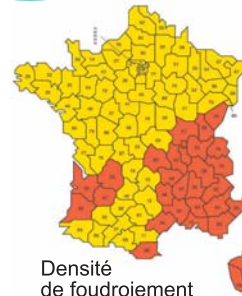
réf. 16614

Parafoudre

Combi PF'clik



Obligatoire
NF C15-100 (*)



Densité
de foudroiement

réf. 16614

(*) obligatoire :
■ pour tous les bâtiments du type immeuble de logements collectifs équipés d'un paratonnerre.
■ pour les départements de la zone rouge, lorsque l'alimentation est totalement ou partiellement aérienne.
Conseillé dans les autres départements.

Emplacement Parafoudre

Combi PF'clik

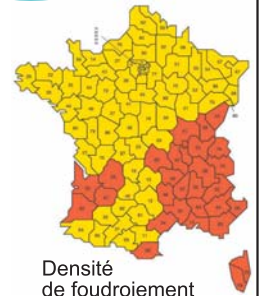
réf. 16614

Parafoudre

Combi PF'clik



Obligatoire
NF C15-100 (*)



Densité
de foudroiement

réf. 16614

(*) obligatoire :
■ pour tous les bâtiments du type immeuble de logements collectifs équipés d'un paratonnerre.
■ pour les départements de la zone rouge, lorsque l'alimentation est totalement ou partiellement aérienne.
Conseillé dans les autres départements.

BAT

nom :

date :

signature :